



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 septembre 2018

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance : 26**

**M. Serge Andrieu**

Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – M. Franck Dupas – Mme Pauline Dréano –  
M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas – M. Bruno Gandon –  
Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland – M. Jean-François Sénac –  
Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora –  
M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard – M. Angelo Maccagnan – Mme Nadia Bida –  
Mme Jeanne Yvan – M. Julien Langard – Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville –  
M. Antoine Laval – Mme Marguerite Marie Bevillard – Mme Marie-Françoise Borne –  
Mme Véronique Mencarelli – M. Denis Soula.

**Absents excusés**

Mme Agnès Moisson – procuration à M. Bossan  
Mme Peggy Bertolucci – procuration à M. Roux  
Mme Hélène Cabassy – procuration à Mme Guiou  
Mme Karine Guez – procuration à M. Gandon  
M. Joël Botreau – procuration à M. Sénac  
M. Patrick Jaillard – procuration à M. Dupas

**Absents**

M. Hervé De Lépinau  
Mme Noémi Rayé  
Mme Claudy Baldo

**Entrées et sorties :**

Mme Moisson entre pendant l'appel des conseillers municipaux.  
M. De Lépinau entre après la présentation du rapport 8.  
Mme Rayé entre avant la présentation du rapport 20.  
Mme Dréano quitte la séance pendant la présentation du rapport 30 et donne procuration  
à Mme Bida.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018  
ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**PV de la séance du 3 avril 2018 :**

*Adopté à l'unanimité*

**PV de la séance du 6 juillet 2018 :**

*Adopté à l'unanimité*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_



**RAPPORT N°1**  
**DAF –**  
**M. GANDON**

**BUDGET ANNEXE CENTRE ANCIEN DEGRADE**  
**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la décision modificative qui a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres.

Section de fonctionnement

chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
011/6011 matière 1 <sup>ère</sup> , fourniture autres que terrains d1 66/66111 intérêts réglés à échéance d1 75/7552 r1 prise en charge du déficit par le budget principal Opérations d'ordre :		1 514 000,00 €		
		10 000,00 €		
				10 000,00 €
043/608 frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement d2 043/796 r2 transfert de charges financières 042/7133 variation des en- cours de production de biens r2		10 000,00 €		10 000,00 €
				1 514 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 534 000,00 €</b>		<b>1 534 000,00€</b>



Section d'investissement				
chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Opérations réelles : 16/1641 emprunt d1				1 514 000,00 €
Opérations d'ordre : 040/331 produits en cours d2		1 514 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>1 514 000,00 €</b>		<b>1 514 000,00 €</b>
Présents : 27 - procurations : 5 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras),            4 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i>				
<b>RAPPORT N°2</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<b>FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA COVE</b> ANNEE 2018			
	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé l'enveloppe totale allouée par la CoVe à la commune de Carpentras sous forme de fonds de concours qui s'élève à :			
	-Fonds de concours (ex dotation de voirie) :			141.419,00 €
	-Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire) :			1.517.751,00 €
	Soit au total :			1.659.170,00 €
	Plan de financement			
	sous total dépenses fonctionnement	2 561 228,00		
	sous total dépenses voirie	1 145 420,00		
	<b>Total</b>	<b>3 706 648,00</b>		
	<b>Total fond de concours Cove</b>			<b>1 659 170,00</b>
	Total autofinancement commune			2 047 478,00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>3 706 648,00</b>
	Présents : 27 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i>			



**RAPPORT N°3**  
**DAF –**  
**M. GANDON**

GARANTIE D'EMPRUNT MARIE-PILA  
 AVENANT AU CONTRAT DE PRET  
 « PROJET D'AMENAGEMENT SITE DE L'AQUEDUC »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant au contrat de prêt pour l'aménagement du site de l'Aqueduc, dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée par la commune à l'Association Marie-Pila, qui souhaite modifier les conditions financières du prêt par un allongement de 120 mois du crédit initial.

Rappel des conditions de l'emprunt initial garanti :

La Ville de Carpentras garantit pour 45% soit un montant de 900 000€ qui engage la commune comme ci-après :

	Prêt Crédit Coopératif Initial	Partie garantie
Montant des prêts	2.000.000,00 €	900.000,00€
Durée de la période	15 ans	15 ans
Durée du préfinancement	Non définie	Non définie
Périodicité des échéances	Constantes mensuelles	Constantes mensuelles
Taux d'intérêt annuel	1,97%	1,97%
Taux de progressivité des annuités	Echéances constantes	Echéances constantes
Mensualité garantie	14.394,44€	6477,50€

Nouvelles conditions :

	Prêt Crédit Coopératif	Partie garantie
Capital restant du	1.588.888,93 €	715.000,00€
Durée de la période	25 ans	25 ans
Durée du préfinancement	Non définie	Non définie
Périodicité des échéances	Constantes mensuelles	Constantes mensuelles
Taux d'intérêt annuel	1,97%	1,97%
Taux de progressivité des annuités	Echéances constantes	Echéances constantes
Mensualité garantie	6041,40€	2718,63€

Présents : 27 - procurations : 5  
*Adopté à l'unanimité*

**RAPPORT N°4**  
**DAF –**  
**M. ROUX**

RAPPORT SUR LES ACTIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA  
 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE COHESION SOCIALE  
 AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le rapport sur les actions réalisées dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine de cohésion sociale au cours de l'exercice 2017, la Ville de Carpentras ayant été attributaire d'un montant de 3 139 848,00 €, répartie de la façon suivante :

- jeunesse/politique de la ville :	1 683 831,21 €
- social :	810 361,53 €



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- associations caritatives : 9 695,26 €</li> <li>- associations sportives : 400 350,00 €</li> <li>- associations culturelles : 235 610,00 €</li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 27 - procurations : 5 <i>A pris acte</i></p>
<b>RAPPORT N°5 DAC MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;">PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2018-2019</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation Culturelle Anim'art 2018-2019.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 - procurations : 5 <i>Adopté par 29 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras, Carpentras Bleu Marine), 3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Beillard)</i></p>
<b>RAPPORT N°6 DAC MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;">ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 : MISE A DISPOSITION D'UN ENSEIGNANT ARTISTIQUE AU PROFIT DE L'EHPAD DE LA LEGUE, L'ACCUEIL DE JOUR DE L'HOPITAL ET LA RESIDENCE SAINT LOUIS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le renouvellement de l'intervention d'un assistant d'enseignement artistique du Conservatoire à Rayonnement Communal de la Commune à destination des établissements Résidence Saint Louis, EHPAD de la Légue et accueil de jour de l'hôpital, pour l'année scolaire 2018-2019,</p> <p style="text-align: center;">Présents : 27 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<b>RAPPORT N°7 SBM – MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT MONUMENT HISTORIQUE DE TROIS OBJETS MOBILIERS DE L'ANCIENNE CATHEDRALE SAINT SIFFREIN</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le classement au titre des monuments historiques de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux objets mobiliers de l'ancienne cathédrale Saint-Siffrein, qui sont la propriété de la commune : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau, <i>sainte Hélène offrant le saint mors à Constantin</i>, Guillaume-Ernest Grève, avant 1630, huile sur toile, h : 300, l : 470.</li> <li>- Tableau, même sujet, anonyme, XVIIe siècle, huile sur toile, l : 420.</li> </ul> </li> <li>- de l'orgue de l'église Saint-Siffrein, également propriété de la commune.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 27 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<b>RAPPORT N°8 SBM – MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;">VALIDATION DU PLAN DE RECOLEMENT DECENNAL (PRD) ET DES PROCES-VERBAUX DE RECOLEMENT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le deuxième Plan de Récolement Décennal (PRD) devant couvrir la période 2014-2024 ainsi que les procès-verbaux qui doivent être signés par la personne morale propriétaire des collections.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><b>RAPPORT N°9</b> <b>SBM –</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>VISITES DES MUSEES :</b> <b>ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LA SPL</b> <b>VENTOUX PROVENCE ET LA MAIRIE DE CARPENTRAS</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté de passer entre la SPL Ventoux-Provence et la mairie de Carpentras une convention de reversement annuel, permettant à la régie de la SPL Ventoux-Provence d'encaisser les montants du droit d'entrée au musée pour le compte de la régie municipale de Carpentras et de les lui reverser annuellement en fin d'exercice budgétaire.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																						
<p><b>RAPPORT N°10</b> <b>SJ</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MODIFICATION DU DISPOSITIF CARTE JEUNES</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les modifications de ce dispositif afin d'encore mieux répondre aux besoins des jeunes tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture des droits pour les jeunes dès leur scolarisation en classe de 6<sup>ème</sup>.</li> <li>- Modification de l'objet du dispositif « afin de favoriser l'autonomie des jeunes ».</li> <li>- Gratuité de l'accès aux services de la bibliothèque Inguimbertaine pour les détenteurs de la carte jeunes de Carpentras, en cours de validité.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																						
<p><b>RAPPORT N°11</b> <b>DRH –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la modification du tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre les promotions et avancements dont peuvent bénéficier les agents soumis au Statut de la Fonction Publique Territoriale, en particulier pour les grades suivants :</p> <p><i>Filière administrative</i></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>-adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe</td> <td style="text-align: right;">10 postes</td> </tr> <tr> <td>-attaché principal</td> <td style="text-align: right;">2 postes</td> </tr> <tr> <td>-attaché hors classe</td> <td style="text-align: right;">1 poste</td> </tr> </table> <p><i>Filière technique</i></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>-adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</td> <td style="text-align: right;">10 postes</td> </tr> <tr> <td>-agent de maîtrise</td> <td style="text-align: right;">2 postes</td> </tr> <tr> <td>-agent de maîtrise principal</td> <td style="text-align: right;">2 postes</td> </tr> </table> <p><i>Filière culturelle</i></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>-adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe</td> <td style="text-align: right;">2 postes</td> </tr> <tr> <td>-assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques</td> <td style="text-align: right;">1 poste</td> </tr> <tr> <td>-professeur d'enseignement artistique de classe normale</td> <td style="text-align: right;">1 poste</td> </tr> </table> <p><i>Filière médico-sociale</i></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>-auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe</td> <td style="text-align: right;">1 poste</td> </tr> <tr> <td>-agent territorial spécialisé des écoles maternelles</td> <td style="text-align: right;">4 postes</td> </tr> </table> <p><i>Filière police municipale</i></p>	-adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	10 postes	-attaché principal	2 postes	-attaché hors classe	1 poste	-adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	10 postes	-agent de maîtrise	2 postes	-agent de maîtrise principal	2 postes	-adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes	-assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 poste	-professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 poste	-auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste	-agent territorial spécialisé des écoles maternelles	4 postes
-adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	10 postes																						
-attaché principal	2 postes																						
-attaché hors classe	1 poste																						
-adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	10 postes																						
-agent de maîtrise	2 postes																						
-agent de maîtrise principal	2 postes																						
-adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 postes																						
-assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1 poste																						
-professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 poste																						
-auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste																						
-agent territorial spécialisé des écoles maternelles	4 postes																						



	<p>-brigadier chef-principal 3 postes -chef de service de PM principal 1<sup>ère</sup> classe 1 poste</p> <p>Aucun poste ne correspond à un accroissement actuel des effectifs.</p> <p>Enfin, cette modification du tableau des effectifs du personnel communal est nécessaire afin de l'adapter au nécessité de fonctionnement des services publics municipaux (rentrée pour le périscolaire et le Conservatoire et entretien des classes de CE1 situées en zone REP) :</p> <p><i>Filière animation</i></p> <p>-adjoint d'animation TNC 14h44/35h 2 postes -adjoint d'animation TNC 13h55/35h 2 postes -adjoint d'animation TNC 11h27/35h 16 postes -adjoint d'animation TNC 9h00/35h 6 postes -adjoint d'animation TNC 7h46/35h 2 postes -adjoint d'animation TNC 6h33/35h 31 postes -adjoint d'animation TNC 4h00/35h 1 poste -adjoint d'animation TNC 1h39/35h 4 postes -adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe TNC 20h27/35 1 poste -animateur TNC 22h00/35h 3 postes -animateur TNC 23h44/35h 1 poste</p> <p><i>Les quotités horaires correspondent à des quotités annualisées de temps de travail adapté au calendrier scolaire.</i></p> <p><i>Filière culturelle</i></p> <p>-assistant d'enseignement artistique TNC 4h30/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 1h30/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 4h00/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 10h00/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 2h00/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 14h00/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 15h00/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 3h00/20h 1 poste -assistant d'enseignement artistique TNC 11h00/20h 1 poste</p> <p><i>Filière technique</i></p> <p>- adjoint technique TNC 17h30/35h 2 postes</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°12</b> <b>SVA</b> <b>MME BALAS</b></p>	<p style="text-align: center;">TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES DE CARPENTRAS</p>
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a abrogé la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015, et approuvé la nouvelle tarification de location relatifs aux salles municipales pour les associations, organismes et particuliers.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><b>RAPPORT N°13</b> <b>DVE</b> <b>MME GUIOU</b></p>	<p>INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DUE AUX INSTITUTEURS POUR 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la fixation pour l'année 2017 du montant de l'IRL de base à 2 297,45 €.</p> <p>Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>												
<p><b>RAPPORT N°14</b> <b>DST –</b> <b>M. BOSSAN</b></p>	<p>ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le choix du délégataire de la délégation de service public, pour une durée de trois ans, pour l'organisation de foires aux puces et à la brocante, à savoir la SARL EGO.</p> <p>Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>												
<p><b>RAPPORT N°15</b> <b>DST –</b> <b>M. BOSSAN</b></p>	<p>GESTION ET EXPLOITATION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le choix du délégataire de la délégation de service public, pour une durée de trois ans, pour l'exploitation et la gestion d'une fourrière automobile, à savoir la SE CARROSSERIE BOYER.</p> <p>Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>												
<p><b>RAPPORT N°16</b> <b>SPOP –</b> <b>M. SENAC</b></p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL DIEU 2EME TRANCHE DE TRAVAUX PLAN DE FINANCEMENT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la demande d'aides financières les plus élevées possibles auprès des différents partenaires potentiels, pour l'opération estimée à 17 531 649,00 HT € qui pourrait bénéficier d'aides financières décomposées selon le plan de financement prévisionnel suivant :</p> <table border="1" data-bbox="475 1536 1390 1756"> <thead> <tr> <th></th> <th>HT</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Total coût d'opération</b></td> <td><b>17 531 649,00 €</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Ville de Carpentras</b></td> <td><b>12 568 387,60 €</b></td> <td>(71,69 %)</td> </tr> <tr> <td><b>ETAT - Opération Cœur de ville DSIL</b></td> <td><b>599 582,40 €</b></td> <td>(3,42 %)</td> </tr> </tbody> </table>		HT	%	<b>Total coût d'opération</b>	<b>17 531 649,00 €</b>		<b>Ville de Carpentras</b>	<b>12 568 387,60 €</b>	(71,69 %)	<b>ETAT - Opération Cœur de ville DSIL</b>	<b>599 582,40 €</b>	(3,42 %)
	HT	%											
<b>Total coût d'opération</b>	<b>17 531 649,00 €</b>												
<b>Ville de Carpentras</b>	<b>12 568 387,60 €</b>	(71,69 %)											
<b>ETAT - Opération Cœur de ville DSIL</b>	<b>599 582,40 €</b>	(3,42 %)											





	<p><b>ETAT DGD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ETAT - Service du livre et de la lecture 600 000,00 €</li> <li>• ETAT - Service du livre et de la lecture - Mobilier lecture publique) 200 000,00 €</li> <li>- ETAT - Service du livre et de la lecture (Local tampon 30%) 50 532,00 €</li> <li>• ETAT - Service du livre et de la lecture - Mobiliers réserves non visitables 50%) 35 750,00 €</li> <li>• ETAT - Service du livre et de la lecture - Mobiliers réserves non visitables 50%) 400 000,00 €</li> </ul> <p>ETAT - Service du livre et de la lecture - Subvention à venir en 2019 (Restauration et mobiliers rayonnages des Cabinets Inguibert et Barjavel 40%)</p>	<b>1 286 282,00 €</b>	(7,34 %)																		
	<b>ETAT -DRAC PACA Muséographie</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	(5,70 %)																		
	<b>Conseil Régional PACA Bibliothèque et Muséographie</b> (15 % sur base travaux subventionnables de 13 849 316 € HT)	<b>2 077 397,00 €</b>	(11,85 %)																		
	<p>Les travaux subventionnables dans le cadre de la Dotation à l'Investissement public Local (DSIL) sont estimés à 15 614 125 € HT. Le plan de financement ci-dessous est établi sur la base de ce montant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Montant subventionnable DSIL (HT)</th> <th>15 614 125 €</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ville de Carpentras</td> <td>11 128 186,89 €</td> <td>(71,27 %)</td> </tr> <tr> <td>ETAT - DSIL</td> <td>599 582,40 €</td> <td>(3,84 %)</td> </tr> <tr> <td>ETAT - DGD</td> <td>1 146 076,78 €</td> <td>(7,34 %)</td> </tr> <tr> <td>ETAT - DRAC PACA Muséographie</td> <td>890 005,12 €</td> <td>(5,70 %)</td> </tr> <tr> <td>Conseil Régional Bibliothèque et Muséographie</td> <td>1 850 273,81 €</td> <td>(11,85 %)</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>			Montant subventionnable DSIL (HT)	15 614 125 €		Ville de Carpentras	11 128 186,89 €	(71,27 %)	ETAT - DSIL	599 582,40 €	(3,84 %)	ETAT - DGD	1 146 076,78 €	(7,34 %)	ETAT - DRAC PACA Muséographie	890 005,12 €	(5,70 %)	Conseil Régional Bibliothèque et Muséographie	1 850 273,81 €	(11,85 %)
Montant subventionnable DSIL (HT)	15 614 125 €																				
Ville de Carpentras	11 128 186,89 €	(71,27 %)																			
ETAT - DSIL	599 582,40 €	(3,84 %)																			
ETAT - DGD	1 146 076,78 €	(7,34 %)																			
ETAT - DRAC PACA Muséographie	890 005,12 €	(5,70 %)																			
Conseil Régional Bibliothèque et Muséographie	1 850 273,81 €	(11,85 %)																			
<b>RAPPORT N°17 DST – MME MARCHELLO - NIZIA</b>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) / VILLE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENSEMBLE DES BESOINS EN FOURNITURES ET EN SERVICES EN MATIERE DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention constitutive de groupements de commande à intervenir pour l'ensemble des besoins de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) et de la Ville de Carpentras en matière d'informatique à savoir des achats de fournitures ou de prestations de services relatifs aux techniques de l'information et de la communication.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																				
<b>RAPPORT N°18 DST – M. SENAC</b>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN RELATIVE A LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE FERROVIAIRE DE CARPENTRAS EN UN POLE ECONOMIQUE LIE AU NUMERIQUE - AVENANT N°1</p>																				



	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de l'ancienne gare ferroviaire de Carpentras en un pôle économique lié au numérique, signée le 9 mai 2017 par la Ville de Carpentras et la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe).</p> <p>Le taux définitif ayant varié de plus de 5 points par rapport au taux initial, il convient d'acter par avenant cette nouvelle répartition de la prise en charge du coût de l'opération et la fixation du taux définitif de répartition des dépenses de travaux.</p> <p>Cette nouvelle répartition est arrêtée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- part spécifique COVE : 2 128 608,80 € HT (76.01%)</li> <li>- part spécifique Ville : 671 883,20 € HT (23.99%)</li> <li>- dépenses partagées : 226 450,00 € HT</li> <li>- total travaux (partie suivie par le maître d'œuvre) : 3 026 942,00 € HT</li> </ul> <p>Le coût total de l'opération a été réévalué à 3.396.088,00 € HT.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°19</b> <b>SVRD</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE RELATIVE A LA REMISE A LA VILLE DE CARPENTRAS DE DIVERSES SECTIONS DE VOIES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention, fixant les modalités techniques et financières, relative la remise de plusieurs sections de routes départementales pour 1 080 ml, auxquels s'ajoutent 85 ml si réalisation de la voie de liaison entre la voie et la Route de Monteux.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°20</b> <b>SVRD -</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ARRETS EN LIGNE SUR L'ESPACE TERRADOU A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté un projet de convention définissant les modalités d'organisation des relations entre Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) et la Ville de Carpentras impliquées dans cette opération unique, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Carpentras, et fixant les modalités techniques et financières de ce partenariat pour la réalisation de la mise en accessibilité des arrêts en ligne de la gare routière de Terradou.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°21</b> <b>SPOP -</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / EPAGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT ET A L'EXPLOITATION D'UNE STATION HYDROMETRIQUE SUR L'AUZON</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le projet de convention définissant les modalités d'aménagement et d'exploitation de la station hydrométrique sur l'Auzon, au plus près de la station d'épuration de la commune.</p>



	<p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°22</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. ROUX</b></p>	<p>CONTRAT DE VILLE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR 2017 ET ADOPTION DE PLANS D' ACTIONS LIES A L'ABATTEMENT DE TFPB POUR 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville qui présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville et détermine les perspectives d'évolution en fonction des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville. Il a également adopté les plans d'actions 2018 de Grand Delta Habitat et Mistral Habitat liés aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras), 6 Abstentions (Carpentras Bleu Marine, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°23</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le projet de convention cadre, fixant le cadre pluriannuel de l'opération action cœur de ville entre les services de l'État, les intervenants locaux et les autres partenaires intéressés.</p> <p>La mise en œuvre d'Action Cœur de Ville repose sur trois principaux financeurs nationaux : l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Caisse des Dépôts et Action Logement. Dans le cadre de la programmation finale du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) en cours de définition, l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) doit veiller, dans le respect des enveloppes financières, à soutenir les opérations indispensables à la dynamique d'Action Cœur de Ville inscrites dans le PNRQAD et notamment les opérations de requalification des îlots dégradés.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°24</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE SUR LE SITE DE LA GARE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE), L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (EPF PACA) ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le projet de convention tripartite fixant les modalités d'intervention respective des parties dans le cadre du projet de restructuration du quartier de la Gare.</p> <p>Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><b>RAPPORT N°25</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONCESSION D'AMENAGEMENT CONCLUE AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE CITADIS – BILAN DE PRECLOTURE ET RACHAT DU PATRIMOINE</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le bilan de pré-clôture permettant à la Commune le rachat de l'ensemble des biens acquis dans le cadre de la concession d'aménagement, approuvé le tableau des acquisitions et cessions des exercices 2016 et 2017 réalisées par la SEM CITADIS, accepté l'acquisition des immeubles et stocks d'opérations pour un montant de 10 479 378 € HT, soit 12 096 594 € TTC auprès de la SEM CITADIS, et accordé le reversement par l'aménageur à la Commune d'un montant prévisionnel de 883 000 €, sans TVA, au titre de la restitution de la participation d'équilibre préalablement perçue, qui sera effectué à la suite de la passation des actes.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté par 31 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi relevons Carpentras, Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard), 3 Abstentions (Carpentras Bleu Marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N°26</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN TERRAIN DE 9852 M<sup>2</sup> A DETACHER DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CS 270 ET 272 SIS CHEMIN DES COUQUIERES ET RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF AU PROFIT DE KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE MODIFICATION DES DELIBERATIONS DES 29 NOVEMBRE 2016, 28 MARS 2017 ET 27 JUIN 2017</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification des délibérations du conseil municipal des 29 novembre 2016, 28 mars 2017 et 27 juin 2017, la désaffectation du terrain d'une superficie de 9.852 m<sup>2</sup> constitué de parties détachées des parcelles communales CS n° 270 et 272 et représenté par les parcelles communales CS n°299 et 303, conformément au plan ci-annexé, et le déclassement dudit terrain d'une superficie de 9.852m<sup>2</sup> situé sur les parties tirées des parcelles communales CS n° 270 et 272 et représenté par les parcelles communales CS n° 299 et 303, en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°27</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CESSION D'UN TERRAIN DE 9852 M<sup>2</sup> A DETACHER DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CS N° 270 ET 272 SIS CHEMIN DES COUQUIERES ET RUE DOCTEUR ZAMENHOF AU PROFIT DE KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 5 DECEMBRE 2017</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la modification de la délibération du 5 décembre 2017, la cession de la superficie de 9852 m<sup>2</sup> tirée des parcelles communales cadastrées section CS n° 270 et 272, représentée par les parcelles cadastrées section CS n°299 et 303 sur le plan consultable, au profit de la SCI Carpentras les Tourmalines en</p>



	<p>vertu de l'acte de substitution du 23 juillet 2018, au prix de 950 000 € hors taxe, supérieur à l'avis des services fiscaux du 20 juillet 2018, sous la condition résolutoire du caractère définitif de la délibération du 11 septembre 2018 portant désaffectation et déclassement des dites parcelles.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°28</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2016 PORTANT CESSION D'UN BIEN COMMUNAL BATI SIS 157 BOULEVARD DE SOUVILLE, AU PROFIT DE MADAME SOUMIA KHATTABI CESSION D'UNE PORTION DU VOLUME N°113 DE LA PARCELLE CADASTREE CL N°365, SISE 157 BOULEVARD DE SOUVILLE, AU PROFIT DE MADAME ET MONSIEUR RODRIGUEZ</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession d'une portion du volume n°113 de la parcelle cadastrée CL n°365 d'une superficie arpentée de 276 m<sup>2</sup>, au profit de Madame et Monsieur Rodriguez, au prix de 60 000 euros, conformément à l'avis des services fiscaux du 14 mai 2018 et selon le plan ci-annexé.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°29</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AVHG DES LOTS N°6, 7 ET 8 DES PARCELLES CADASTREES CE N° 1226 ET N° 1227 SISES 33/37 RUE DES HALLES A CARPENTRAS CONSTITUANT DEUX LOCAUX COMMERCIAUX ET UNE REMISE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition auprès de la Société Civile Immobilière AVHG, des lots n°6, 7 et 8 des parcelles cadastrées section CE n° 1226 et CE n°1227, sises 33/37 rue des Halles, à Carpentras, au prix de 64 000 € net vendeur et se détaillant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lot 6 : bien en copropriété situé au 1er étage, remise d'une surface loi Carrez de 23,26 m<sup>2</sup> et représentant les 80/1 000 de la copropriété</li> <li>- lot 7 : bien en copropriété situé en rez-de-chaussée, local commercial d'une surface loi Carrez de 24,96 m<sup>2</sup> et représentant les 84/1 000 de la copropriété</li> <li>- lot 8 : bien en copropriété situé en rez-de-chaussée, local commercial d'une surface loi Carrez de 37,26 m<sup>2</sup> et représentant les 124/1 000 de la copropriété.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 29 - procurations : 5 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b>RAPPORT N°30</b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DES CONSORTS LAMHAMDI DU LOT N°24 CONSTITUE D'UN APPARTEMENT SITUE EN REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE D CADASTRE SECTION CH N°6 SIS IMPASSE DE LA CITE VERTE A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition auprès de Madame et Monsieur Mohamed Lamhamdi, du lot n°24 situé en rez-de-chaussée de l'immeuble D cadastré section CH n° 6, sis 6</p>



	<p>impasse de la Cité Verte, à Carpentras, au prix de 20 000 € et se détaillant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lot 24 : bien en copropriété situé en rez-de-chaussée, appartement de 48 m<sup>2</sup> et représentant les 108/10 000 de la copropriété.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N°31</u></b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE MADAME JOSETTE ROCAMORA DU LOT N°70 CONSTITUE D'UN APPARTEMENT SITUÉ EN REZ DE CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE K CADASTRE SECTION CH N°6 SIS 6 IMPASSE DE LA CITE VERTE A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition auprès de Madame Josette ROCAMORA, du lot n°70 situé en rez-de-chaussée de l'immeuble K cadastré section CH n° 6, sis 6 impasse de la Cité Verte, à Carpentras, au prix de 20 000 € et se détaillant comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lot 70 : bien en copropriété situé en rez-de-chaussée, appartement de 45,85 m<sup>2</sup> et représentant les 108/10 000 de la copropriété.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N°32</u></b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES CP N°159 ET 160 SISES 124 AVENUE DU MOULIN A CARPENTRAS AUPRES DE L'ASSOCIATION SYNDICALE L'AQUILON</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition gratuite de deux parcelles, non bâties, cadastrées CP n°159 d'une superficie de 3 030 m<sup>2</sup> et CP n°160 d'une superficie de 271 m<sup>2</sup>, sises 124 Avenue du Moulin, à Carpentras auprès de l'Association Syndicale Libre L'Aquilon.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><b><u>RAPPORT N°33</u></b> <b>DDLJ –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p style="text-align: center;">ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE MADAME ET MONSIEUR OBEIDI DE LA PARCELLE BATIE CADASTREE CE N°1156 SISE 21 RUE DU MOUTON A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition d'une parcelle bâtie cadastrée section CE n° 1156 située 21 rue du Mouton pour une surface utile d'environ 53 m<sup>2</sup>, propriété de Madame et Monsieur OBEIDI, au prix de 150 000 €.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 - procurations : 6 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<b>RAPPORT N°34</b> <b>DCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b>	POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS  Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.  Présents : 28 - procurations : 6 <i>A pris acte</i>
<b>RAPPORT N°35</b>	QUESTIONS DIVERSES

Affiché le : 19 septembre 2018

Le Maire

  
Serge Andrieu